



## Accompagner l'accès à l'alternance des personnes handicapées en Région Grand-Est

UN DISPOSITIF ALTERNANCE RÉNOVÉ EN RÉGION GRAND EST, DÉPLOYÉ AU PLUS PRÈS DES TERRITOIRES

### Pourquoi ?

● **Permettre à une personne en situation de handicap qui a un projet de formation via l'alternance** de bénéficier d'un accompagnement individualisé à chacune des étapes de son projet pour lever les freins liés au handicap.

### Pour qui ?

● Ce dispositif peut être mobilisé pour des personnes handicapées qui ont un projet de formation via l'alternance. Ces personnes **doivent être** bénéficiaires de l'obligation d'emploi (cf. article L5212-13 du Code du travail), ou en cours de l'être ou prêtes à engager une démarche en ce sens.

### De quoi s'agit-il ?

LE DISPOSITIF ALTERNANCE HANDICAP COMPREND 3 PRESTATIONS



#### PRESTATION 1 : DIAGNOSTIC DES BESOINS

- Evaluer la cohérence du projet de formation en alternance de la personne au regard de ses potentialités, de ses capacités d'apprentissage et de son état de santé.
- Identifier le niveau de maîtrise des prérequis au regard de la formation et des métiers cibles.



#### PRESTATION 2 : PRÉPARATION À L'ACCÈS AU PARCOURS DE FORMATION EN ALTERNANCE

- Définir les étapes qui doivent permettre de préparer au mieux l'entrée en contrat en alternance en favorisant l'acquisition des prérequis nécessaires : lecture, écriture, savoir-être en entreprise, etc.
- Possibilité de réaliser des mises en situation professionnelle en entreprise ou des immersions en centre de formation.



#### PRESTATION 3 : APPUI À LA RECHERCHE DU CONTRAT EN ALTERNANCE

- Aider la personne dans sa recherche de contrat en alternance : envoi ciblé de CV et lettre de motivation, accompagnement lors des entretiens d'embauche.
- Sensibiliser les employeurs sollicités sur les possibilités d'accueillir des personnes handicapées : information sur les contraintes liées au handicap et présentation des outils de compensation existants.

# Qui peut solliciter le dispositif ?

## LE DISPOSITIF PEUT ÊTRE MOBILISÉ PAR :

- Les opérateurs du service public de l'emploi : Pôle emploi, Cap emploi, missions locales,
- Les organismes de formation (OF) et les centres de formation des apprentis (CFA),
- Les structures d'enseignement spécialisé et les ESAT sous réserve que la personne ait un projet de formation en alternance en milieu ordinaire de travail,
- La personne elle-même à condition qu'elle ait un projet de formation en alternance validé par un professionnel de l'accompagnement de parcours

## Vos contacts :

**ARDENNES (08)** : Association LADAPT ; alternance-handicap.08@ladapt.net ; 03.26.86.46.55

**AUBE (10)** : Association OHE PROMETHEE AUBE ; alternance-handicap.10@promethee10.com ; 06.87.90.76.43

**MARNE (51)** : Association LADAPT ; alternance-handicap.51@ladapt.net ; 03.26.86.46.55

**HAUTE-MARNE (52)** : Association AHMSITHE ; alternance-handicap.52@ahmsithe.fr ; 03 25 02 29 10

**MEURTHE-ET-MOSELLE (54)** : Association APC ; alternance-handicap.54@apc-nancy.com ; 06.13.43.41.46

**MEUSE (55)** : Association AMIPH ; alternance-handicap.55@amiph.com ; 03.29.76.70.23

**MOSELLE (57)** : Association PYRAMIDE EST ; alternance-handicap.57@pyramide-est.fr ; 03.87.75.93.72

**BAS-RHIN (67)** : Asso ADAPEI ; alternance-handicap.67-68@adapeipapillonsblancs.alsace ; 03.88.77.54.57

**HAUT-RHIN (68)** : Asso ADAPEI ; alternance-handicap.67-68@adapeipapillonsblancs.alsace ; 03.88.77.54.57

**VOSGES (88)** : Association AVSEA ; alternance.handicap.88@avsea88.com ; 06 38 79 68 53

## HANDICAP, APPRENTISSAGE ET ALTERNANCE :

### UNE CHANCE POUR TOUS, UN AVENIR POUR CHACUN, POUR FORMER, QUALIFIER ET RECRUTER

L'alternance permet de lutter contre la difficulté à recruter des personnes handicapées qualifiées dans certains secteurs d'activité. Grâce aux contrats d'apprentissage et de professionnalisation, les entreprises forment des salariés dont les compétences répondent directement à leurs besoins. Les collaborateurs handicapés sont portés par une réelle volonté de s'insérer et ont le souhait de rester dans l'entreprise qui les a formés. Leur présence a des effets positifs sur le collectif de travail : tuteurs et maîtres d'apprentissage sont valorisés, la solidarité se développe dans l'équipe et le regard porté sur le handicap change.



Handicap,  
apprentissage  
et alternance

UNE CHANCE  
POUR TOUS  
UN AVENIR  
POUR CHACUN

